



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# GERION PLUS 75W90 ; 80W140

# 315981UO

Version 1.0

Date de révision 20/06/2017

Date de révision 20/06/2017

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : GERION PLUS 75W90 ; 80W140

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Fluide de transmission

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UNIL OPAL

ZI Clos Bonnet, Boulevard Jean Moulin

Boîte postale BP 88

49403 SAUMUR Cedex

T +33 (0)2.41.40.18.40 - F +33 (0)2.41.50.52.43

[technique@unil-opal.fr](mailto:technique@unil-opal.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) :

<http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) :

Mentions de danger (CLP) :

Conseils de prudence (CLP) :

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Phrases EUH :

EUH208 - Contient Longue chaîne alkyle amine. Peut produire une réaction allergique

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# GERION PLUS 75W90 ; 80W140

# 315981UO

Version 1.0

Date de révision 20/06/2017

Date de révision 20/06/2017

### 3.2. Mélanges

| Nom                                                                            | Identificateur de produit                                                                              | %        | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités                        | (n° CAS) 64742-54-7<br>(N° CE) 265-157-1<br>(Numéro index) 649-467-00-8<br>(N° REACH) 01-2119484627-25 | < 50     | Asp. Tox. 1, H304                                                                                                                                                                                                |
| Huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement | (n° CAS) 72623-86-0<br>(N° CE) 276-737-9<br>(Numéro index) 649-482-00-X<br>(N° REACH) 01-2119474878-16 | 2,5 - 25 | Asp. Tox. 1, H304                                                                                                                                                                                                |
| Alkyl polysulfides                                                             |                                                                                                        | 1 - 5    | Aquatic Chronic 4, H413                                                                                                                                                                                          |
| Longue chaîne alkyle amine                                                     | (n° CAS) 68955-53-3<br>(N° CE) 273-279-1<br>(N° REACH) 01-2119456798-18                                | 0,1 - 1  | Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>Acute Tox. 3 (Dermal), H311<br>Acute Tox. 2 (Inhalation), H330<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Skin Sens. 1A, H317<br>STOT SE 3, H335<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 |
| Long-chain alkenyl amine                                                       |                                                                                                        | < 1      | Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>STOT SE 3, H335<br>STOT RE 2, H373<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410                              |

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins général                    | : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.                                                                                                                                                                     |
| Premiers soins après inhalation           | : En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.                                                                                                |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.                                                                                               |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Consulter immédiatement un ophtalmologue. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. |
| Premiers soins après ingestion            | : Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.      |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                                             |                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes/effets après inhalation           | : Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de motricité.                                                            |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : L'exposition peut provoquer une réaction allergique. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses. Eruption/dermatite. Rougeur. Démangeaison. |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Peut provoquer une irritation légère. Rougeur. Douleur.                                                                                                             |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |                                                                                 |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Poudre sèche. Mousse. Sable. Mousse AFFF. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un jet d'eau.                                                 |



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# GERION PLUS 75W90 ; 80W140

# 315981UO

Version 1.0

Date de révision 20/06/2017

Date de révision 20/06/2017

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Veiller à une ventilation adéquate.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter de respirer les Aérosols, Vapeurs. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Assurer une bonne mise à la terre.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans l'emballage d'origine. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Chaleur et sources d'ignition : Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

Informations sur le stockage en commun : Agents oxydants.



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# GERION PLUS 75W90 ; 80W140

# 315981UO

Version 1.0

Date de révision 20/06/2017

Date de révision 20/06/2017

Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Les sols doivent être imperméables, résistants aux liquides et faciles à nettoyer.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants

Protection oculaire:

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Eviter la formation de brouillards dans l'atmosphère. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules

Autres informations : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                        |                                     |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| État physique                                          | : Liquide                           |
| Couleur                                                | : ambré.                            |
| Odeur                                                  | : caractéristique.                  |
| Seuil olfactif                                         | : Aucune donnée disponible          |
| pH                                                     | : Aucune donnée disponible          |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible          |
| Point de fusion                                        | : -42 - -33 °C (point d'écoulement) |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible          |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible          |
| Point d'éclair                                         | : 156 - 192 °C                      |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible          |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible          |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Aucune donnée disponible          |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible          |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible          |
| Densité relative                                       | : 0,849 - 0,875 (20 °C)             |



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# GERION PLUS 75W90 ; 80W140

# 315981UO

Version 1.0

Date de révision 20/06/2017

Date de révision 20/06/2017

|                        |                                     |
|------------------------|-------------------------------------|
| Solubilité             | : Eau: non miscible ou peu miscible |
| Log Pow                | : Aucune donnée disponible          |
| Viscosité, cinématique | : 103,1 - 210,5 mm²/s (40 °C)       |
| Viscosité, dynamique   | : Aucune donnée disponible          |
| Propriétés explosives  | : Aucune donnée disponible          |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible          |
| Limites d'explosivité  | : Aucune donnée disponible          |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Etincelles. Flamme nue.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

#### Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

|                            |                                                       |
|----------------------------|-------------------------------------------------------|
| DL50 orale rat             | > 5000 mg/kg (méthode OCDE 420)                       |
| DL50 cutanée lapin         | > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)                       |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | > 5,53 mg/l/4h (mg/L air, aerosol) (méthode OCDE 403) |

#### Huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)

|                            |                                 |
|----------------------------|---------------------------------|
| DL50 orale rat             | > 5000 mg/kg (méthode OCDE 401) |
| DL50 cutanée lapin         | > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402) |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | > 5,53 mg/l (méthode OCDE 403)  |

#### Alkyl polysulfides

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| DL50 orale rat     | > 2550 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

#### GERION PLUS 75W90 ; 80W140

Viscosité, cinématique 103,1 - 210,5 mm²/s (40 °C)

printed 20/06/2017

FR (français)

5/8



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# GERION PLUS 75W90 ; 80W140

# 315981UO

Version 1.0

Date de révision 20/06/2017

Date de révision 20/06/2017

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

##### Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

CL50 poisson 1 > 100 mg/l (Pimephales promelas, 96h) (méthode OCDE 203)  
CE50 Daphnie 1 > 10000 mg/l (Gammarus pulex, 48h) (méthode OCDE 202)  
CE50 Daphnie 2 > 10000 mg/l (Daphnia magna, 48h) (méthode OCDE 202)  
NOEC (aigu) >= 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 72h) (méthode OCDE 201)  
NOEC chronique poisson >= 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox, 14/28d)  
NOEC chronique crustacé 10 mg/l (Daphnia magna, 21d) (méthode OCDE 211)

##### Huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)

CL50 poisson 1 > 100 mg/l (Pimephales promelas, 96h) (méthode OCDE 203)  
CL50 autres organismes aquatiques 1 > 10000 mg/l (Gammarus pulex, 48h) (méthode OCDE 202)  
NOEC (aigu) >= 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 72h) (méthode OCDE 211)  
NOEC chronique crustacé 10 mg/l (Daphnia magna, 21d) (méthode OCDE 211)

##### Long-chain alkenyl amine

CL50 poisson 1 0,11 mg/l (96h)  
CE50 Daphnie 1 0,011 mg/l (Daphnia magna, 48h)  
EC50 96h algae (1) 0,03 mg/l (96h)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

Biodégradation 31 % (28d) (méthode OCDE 301F)

##### Huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)

Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable.  
Biodégradation 31 % (28d) (méthode OCDE 301F)

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)

Log Kow > 6  
Potentiel de bioaccumulation Potentiel de bioaccumulation.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### Huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)

Ecologie - sol Insoluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### Composant

Huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII  
base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0) Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR                                                       | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|-----------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |                |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# GERION PLUS 75W90 ; 80W140

# 315981UO

Version 1.0

Date de révision 20/06/2017

Date de révision 20/06/2017

| ADR                                                | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|----------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|                                                    |                |                |                |                |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b> |                |                |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                    |                |                |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>          |                |                |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles     |                |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

#### - Transport par voie fluviale

Non applicable

#### - Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Conseils de formation : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

Texte intégral des phrases H et EUH:

|                           |                                                                    |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 2 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2                       |
| Acute Tox. 3 (Dermal)     | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3                     |
| Acute Tox. 4 (Oral)       | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4                       |
| Aquatic Acute 1           | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1      |
| Aquatic Chronic 1         | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 3         | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3 |
| Aquatic Chronic 4         | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4 |
| Asp. Tox. 1               | Danger par aspiration, Catégorie 1                                 |



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# GERION PLUS 75W90 ; 80W140

# 315981UO

Version 1.0

Date de révision 20/06/2017

Date de révision 20/06/2017

|                   |                                                                                                                 |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Eye Dam. 1        | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1                                                       |
| Skin Corr. 1B     | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B                                                                    |
| Skin Sens. 1A     | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A                                                                           |
| STOT RE 2         | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2                              |
| STOT SE 3         | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3                               |
| H302              | Nocif en cas d'ingestion                                                                                        |
| H304              | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires                              |
| H311              | Toxique par contact cutané                                                                                      |
| H314              | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves                                                |
| H317              | Peut provoquer une allergie cutanée                                                                             |
| H318              | Provoque des lésions oculaires graves                                                                           |
| H330              | Mortel par inhalation                                                                                           |
| H335              | Peut irriter les voies respiratoires                                                                            |
| H373              | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| H400              | Très toxique pour les organismes aquatiques                                                                     |
| H410              | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme                          |
| H412              | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme                                 |
| H413              | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques                                                     |
| EUH208            | Contient . Peut produire une réaction allergique                                                                |
| Aquatic Chronic 3 | H412 Méthode de calcul                                                                                          |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit